



Infos - Spécial OSUI

Décembre 2011



Les fédérations de l'éducation ont finalisé lundi 21 novembre un texte unitaire par lequel elles appellent à la grève les enseignants et les personnels d'orientation pour le 15 décembre en demandant le retrait de toutes les mesures ministérielles qui sabordent l'école.

Lundi 21 novembre les fédérations syndicales de l'enseignement (FAEN, CGT, FO, FSU, SGEN-CFDT, Unsa) ont finalisé un texte unitaire appelant les enseignants à « être massivement en grève le 15 décembre prochain ». Les motifs pour appeler à une telle action ne manquent pas. Le communiqué les énumère brièvement : « *suppressions massives de postes, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels* ». Pour l'intersyndicale, ces mesures « *ne sont pas au service de la réussite de tous* » alors que dans le même temps « *le gouvernement refuse de pratiquer un dialogue social digne de ce nom* ».

Le retrait des mesures ministérielles

C'est dans ce contexte explosif que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012 une modification du système d'évaluation des enseignants et du dispositif de déroulement de carrière. L'intersyndicale en a immédiatement évalué l'impact. **Cela se traduirait par le « gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 ; et la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique ».** Les fédérations qui « *condamnent ces projets* » estiment que toutes les mesures ministérielles conduisent « *à des transformations de nos métiers que nous refusons* » et elles en demandent le retrait. Ce sera le principal mot d'ordre de la journée de mobilisation du 15 décembre.

ÉVALUATION DES PERSONNELS DANS L'ÉDUCATION



LE PROJET DU MINISTÈRE

LES PERSONNELS MIS SOUS TUTELLE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Un projet de décret transforme radicalement l'évaluation des personnels (enseignants, CPE, CO-Psy). Donnant tous pouvoirs au chef d'établissement, il bafoue nos métiers et rend opaques nos perspectives de carrières. Le gouvernement veut passer en force pour une mise en œuvre à la rentrée 2012.

Tous les syndicats du Second degré, réunis à l'initiative du SNES, dénoncent ce projet et appellent à une mobilisation massive pour en obtenir le retrait.

COMMENT ?

Un entretien professionnel tous les trois ans donnant lieu à un rapport écrit

« Les fonctionnaires des corps susvisés bénéficient tous les trois ans d'un entretien professionnel [...]. L'entretien professionnel fait l'objet d'un compte rendu établi par le supérieur hiérarchique. »

SUR QUOI ?

La « valeur professionnelle » (résultats des élèves, application servile des réformes...)

« Il s'agit (...) pour l'agent d'évaluer sa capacité à faire progresser :
- chaque élève ;
- sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, en lien avec les parents d'élèves et les partenaires. »

PAR QUI ?

Le seul chef d'établissement promu ainsi évaluateur unique

« L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Pour les enseignants du second degré [...] le supérieur hiérarchique est le chef d'établissement ou son (ses) adjoint(s). »

QUELLES CONSÉQUENCES ?



Nos métiers méprisés

Le cœur du métier enseignant (l'enseignement d'une discipline, les activités pédagogiques dans la classe) ne serait plus évalué que par le chef d'établissement dans le cadre de l'entretien professionnel. Les critères d'évaluation valoriseront l'application servile des réformes et des consignes en niant la spécificité de nos métiers et de nos missions.



Le chef d'établissement seul maître à bord

Pour tous : passage d'échelon à l'ancienneté. Pour certains, choisis par le chef d'établissement : un avancement accéléré. Ces pouvoirs accrus renforcent le poids de la hiérarchie, les risques d'arbitraire et de pressions malsaines sur les personnels.



Unique avancement jusqu'en 2015 : l'ancienneté !

Source d'économie pour le ministère et baisse de pouvoir d'achat pour les personnels : le projet de décret prévoit que de 2012 à 2015 aucune promotion autre qu'à l'ancienneté n'est possible. Toutes les promotions prévues, en dehors de celles à l'ancienneté, sont annulées.

Signez la pétition sur

<http://retraitduprojetevaluation.net>

Informations – OSUI – MLF

1. Recrutés locaux - enseignants

➤ Nouveaux contrats - rentrée 2011

La nouvelle grille des salaires a pris effet au 1^{er} septembre 2011. Tous les personnels concernés ont reçu un avenant à leur contrat. **Il ne peut y avoir de rétroactivité de cette mesure qui a permis un passage plus rapide d'un échelon à un autre. Les collègues recrutés avant 2005 seront restés ainsi plus longtemps aux 3^e et 4^e échelons que leurs nouveaux collègues.**

Enseignants :

échelon	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Durée	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans	3 ans	3 ans	3 ans	
Indice 1 ^{ère} cat	584	597	626	655	720	792	810	830	850	870
Indice 2 ^{ème} cat	438	449	470	490	540	594	610	630	650	670

Rappels / Au 1^{er} septembre 2011 :

La bonification d'ancienneté (2 mois à la discrétion du chef d'établissement) est supprimée, mais ceux qui l'avaient obtenu garde bien évidemment ce bénéfice.

Les personnels nationaux et étrangers tiers avec un diplôme d'état bac +5 passent de deuxième catégorie en première.

La prime d'ancienneté est conservée.

La prime annuelle sera de 4000 Dh en décembre 2011, 5000 Dh en décembre 2012 et 6000 Dh en décembre 2013.

L'Agence comptable confirme que les collègues peuvent être reclassés dans un échelon supérieur s'ils ont enseigné précédemment en France ou dans des écoles conventionnées ou homologuées. **Plusieurs collègues nous ont signalé que cela n'était pas le cas. Ne pas hésiter à prendre contact avec nous pour envisager une action commune.**

➤ Suite à la CCPL du 2 décembre 2011

La CCPL gère les conditions de travail des salariés recrutés localement par l'OSUI. Elle a eu lieu à l'école Massignon – Anfa sous la présidence de M. DEBERRE, directeur général de l'OSUI – MLF.

Il y a eu peu de décisions :

- La direction avance les éternelles contraintes budgétaires pour refuser les demandes des personnels (importante différence des grilles salariales enseignants catégories 1 et 2,

suppression du test d'entrée pour les enfants des personnels marocains, congé de paternité de 5 jours pour les contrats locaux marocains).

- o Les observateurs détachés ne seront plus conviés à la CCPL.

Le compte-rendu officiel est disponible sur le blog du SNES MAROC www.snesmaroc.org

**Avec vous, le SNES et le SNUipp continuent de revendiquer
pour les collègues en recrutement local:**

- la scolarité pour **TOUS** les enfants de collègues de l'OSUI, sans passer par le test-concours pour ceux qui ne peuvent y entrer par le biais de la petite section: il y a là une injustice énorme entre les collègues au sujet de laquelle nous ne cessons d'interpeller la direction.
- La prise en compte réelle, pour l'échelon et donc le salaire, de l'ancienneté d'enseignement dans d'autres écoles homologuées : de trop nombreux collègues, qui ont donné des justificatifs, débutent à l'OSUI à l'échelon le plus bas.
- Le droit à la formation continue, sur les heures de service, pour tous les personnels, non enseignants notamment. Ces derniers sont, actuellement, les grands laissés pour compte du dispositif de formation.
- La priorité de recrutement dans une autre école de l'OSUI (mouvement interne) par rapport à d'autres candidats.
- Une présence des organisations syndicales au sein de la CCPL parce que, toute l'année, ils informent les collègues et mutualisent les demandes, questions et problèmes des différents établissements.

Le SNES et le SNUipp rappellent également

- Qu'ils syndiquent les personnels français et étrangers, quel que soit leur statut (locaux ou détachés)
- Qu'ils défendent tous les personnels auprès des autorités de tutelle dans le cadre du paritarisme et du dialogue social

En refusant de convier les organisations syndicales à la CCPL,

la direction de l'OSUI se prive d'un dialogue qui s'est toujours voulu constructif.

2. Professeurs d'arabe, détachés du MEN marocain

Suite à la réunion de réseau des proviseurs de l'OSUI du 2 décembre, les collègues professeurs d'arabe, détachés du ministère marocain de l'Education Nationale se voient attribuer une prime annuelle versée avec le salaire du mois de décembre.

4000 dhs en décembre 2010, 5000 dhs en décembre 2012, 6000 dhs en décembre 2013

Cette revendication est ancienne puisqu'elle avait été formulée dès janvier 2010 par les organisations syndicales.

3. Détachés MLF

➤ Avenant à la convention de partenariat AEFÉ – MLF

Signé le 22/11/2011 par les directions de l'AEFE et de la MLF.

Les missions d'inspection des IEN, les visites conseil ou de formation sont rétablies sans participation financière des établissements MLF, comme cela était le cas depuis la rentrée de septembre 2011.

➤ Commission consultative paritaire de la MLF – 2 décembre 2011

En attendant le compte-rendu complet à consulter sur le site du SNES HORS DE FRANCE

www.hdf.snes.edu

- Possibilité de contester sa notation administrative auprès de la MLF en CCP. Nous avons demandé qu'une note soit transmise aux chefs d'établissement à cet effet afin qu'ils en informent officiellement les collègues.
- Confirmation de la possibilité de réintégration conditionnelle. Les collègues participant au mouvement inter (ou autres) devront informer la MLF de leur décision avant le 31 mars 2012 sinon ils perdront le poste qu'il occupe.
- Inspections
Une campagne serait en préparation avec SVT et SPH + autres. Elle ferait venir des IPR qu'elle contacterait directement.
- Prolongations de mission en école d'entreprise : la FSU redit son souhait que la durée maximum du contrat soit de 6 ans. C'est la MLF qui décide en dernier, avec le concours de l'entreprise partenaire.

➤ Intrusion des chefs d'établissement dans les classes

Lors de la CCP de juin dernier à Paris, le SNES a vivement protesté quant aux visites de chefs d'établissement dans certaines écoles du réseau. Le DG indique que ces visites ont eu lieu à sa demande et ce, afin de « renforcer les liens entre l'équipe de direction et les enseignants ». Cette mesure ne peut que nous laisser sceptique lorsque les remontées de collègues nous font état de chantage au détachement, de visite juste avant la notation administrative ainsi que de diverses pressions. Une telle mesure ne renforcera sûrement pas les liens avec la direction mais au contraire accentuera les pressions de certains chefs d'établissement sur les collègues.

Le SNES est opposé à cette conception du mérite, car c'est de cela dont il s'agit, qui, centrée sur l'individualisation des carrières, n'a rien à voir ni avec le métier enseignant ni avec les souhaits de la profession à savoir des inspections conseil beaucoup plus fréquentes par des inspecteurs seuls aptes à évaluer la pédagogie.

➤ **Elections des représentants à la CCP de la Mission laïque française 2012/2015**

Du 15 décembre au 15 février, les personnels détachés de la Mission laïque française seront appelés à élire leurs représentants à la Commission consultative paritaire. Cette commission recrute tous les détachés auprès de la MLF, examine les prolongations de mission, les contestations de notations administratives et toutes les questions concernant les personnels et la vie des établissements du réseau.

Défendez-vous, votez SNUipp, SNES !

Collègues du secondaire à l'OSUI:

Akim BENNIS

akim.bennis@laposte.net

Anne GOMET

osui@snesmaroc.org

